REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260122-DCM01_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 15 janvier 2026.

PRESENTS : Messieurs BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PLAUD Mathieu, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen.

POUVOIR : Pascal BENOIT donne pouvoir à Françoise JOGUET
ABSENTE EXCUSÉE : Angélique TRESSEL

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

DCM01/2026 Participation 2025 à l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par convention, la commune de Théhillac participe aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay pour les enfants de Théhillac qui le fréquentent pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les familles de Théhillac peuvent ainsi bénéficier des mêmes tarifs que les familles de Saint-Dolay.

Pour l'année 2025, la participation communale s'élève à 36 403,62€. Cette somme représente 711 journées sur l'année concernant 34 enfants de Théhillac soit 27 familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 36 403,62€ pour l'Accueil de Loisirs de Saint-Dolay pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 22 janvier 2026
Pour extrait conforme

La Secrétaire de Séance
Françoise JOGUET

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 30 JAN. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 30 JAN. 2026